

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 26

présenté par

M. Pauget, Mme Anthoine, M. Bourgeaux, Mme Blin, M. Meyer Habib, Mme Alexandra Martin, Mme Frédérique Meunier, M. Minot, M. Thiériot, Mme Bonnivard, M. Boucard, M. Cinieri, M. Forissier, Mme Gruet, Mme Louwagie, M. Neuder, M. Portier, Mme Tabarot, M. Fabrice Brun, M. Ciotti, Mme D'Intorni, M. Gosselin, M. Dubois et M. Viry

-----

**ARTICLE 7**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« ou comportement »

les mots :

« , comportement ou message ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de lutter contre le déchainement de violence sur les réseaux sociaux qui peuvent prendre la forme de messages illustrés par des « posts » sur les réseaux sociaux, cet amendement propose d'élargir la portée des outrages sexistes prévus pour les propos et comportements, aux messages de toute nature.